Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 16 janvier 2014

Soumis au vote du Conseil d'administration du

27 mars 2014

+h

université angers

Procès-verbal du conseil d'administration du 16 janvier 2014

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 16 janvier 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Excusé
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent puis procuration à M. JONCHERAY
Florian CORDIER (Suppléant : Yoann GOARIN)	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Excusée
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Procuration à Mme SAMIER DEBSKI
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente puis procuration à M. HAMARD
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Procuration à M. SAINT-ANDRÉ
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Présente puis procuration à M. ROBLEDO
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Excusée

25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 20 membres présents, 5 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD
Catherine BERNARD
Didier LE GALL
Jean-Luc COURTHAUDON
Michèle FAVREAU
Marc BOURCERIE
Fabrice GUERIN
Isabelle RICHARD
Daniel SCHAUB
Didier BOISSON
Nathalie LIEBAULT

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

♦ **Ordre du jour**

1. Informations 3
1.1. Hommage à M. CLEDY 3
1.2. Notification de la dotation 2014 3
1.3. Centre Polytechnique Universitaire (CPU) 3
1.4. Pole universitaire angevin | Angers Loire Campus (ALC) 4
2. Projet de CUE 4
3. Prospective et Moyens 8
3.1. CPER 2015-2020 | volet patrimoine immobilier, recherche et numérique (en lien avec la mission numérique du PRES L'UNAM) 8
3.2. Présentation du budget de la formation continue 2014 et vote sur les tarifs de la formation continue 2014-2015 (Formations mixtes FC/FI, Formations spécifiques FC, Formation médicale continue, DAEU et mises à niveau, validation des acquis) 11
3.3. Structuration budgétaire 2014 12
4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA 12

♦ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

1. Informations

1.1. Hommage à M. CLEDY

M. SAINT-ANDRÉ rend hommage à Jean-Luc CLEDY, décédé brutalement le 3 janvier dernier. Il rappelle l'implication du directeur de l'IUT en tant qu'élu au CEVU puis au CA et comme enseignant. Une cérémonie sera organisée en sa mémoire le 1er février 2014 à l'IUT en présence de sa famille. Le président annonce que le conseil d'IUT a procédé à la désignation de Lydie BOUVIER en tant qu'administratrice provisoire et de son adjoint Marc BOURCERIE. M. SAINT-ANDRÉ remercie l'ensemble du personnel de l'IUT pour avoir trouvé l'énergie nécessaire pour assurer la continuité du fonctionnement de notre IUT malgré ces conditions très douloureuses.

Un moment de silence est observé en mémoire de M. CLEDY.

1.2. Notification de la dotation 2014

	Dotation 2013 au 25/02/2013	Dotation 2014 au 12/12/2013	Evolution
MS transférée	84 287 036	84 379 785	92 749
Création 35 emplois 2013	976 500	976 500	0
EAP emploi 2013		1 025 500	1 025 500
Création 35 emplois 2014		1 106 000	1 106 000
CAS pension Sauvadet		265 647	265 647
Majoration indemnitaire	207 762	207 762	0
MS déterminée par SYMPA	11 190 384	11 190 384	0
Contrats doctoraux	1 165 726	1 158 948	-6 778
Total MS	**97 827 408**	**100 310 526**	**2 483 118**
Crédits fonctionnement SYMPA	12 809 790	12 183 589	-626 201
Contribution au redressement des CP	-626 201		
Compensation boursiers		77 152	77 152
Prise en charge Elsevier		-206 321	-206 321
Crédits de fonctionnement Contrat	680 000	680 000	0
Action sociale	35 300	35 300	0
Crédits spécifiques	351 833	0	-351 833
Total fonctionnement	**13 250 722**	**12 769 720**	**-481 002**
Réserve de précaution	-365 476	-365 476	0
Total DGF	**110 712 654**	**112 714 770**	**2 002 116**
Augmentation "réelle"			**2 285 589**

M. ROBLEDO explique que la principale évolution par rapport à la dotation 2013 concerne la masse salariale qui correspond à la contrepartie des 35 postes obtenus en 2013 et ceux obtenus en 2014.

Il note également un delta sur la compensation des boursiers. L'Université d'Angers compte 42% de boursiers parmi ses étudiants. M. ROBLEDO explique que les droits d'inscription manquant représentent plus de 1,4 millions d'euros. Le remboursement du Ministère ne se fait qu'à hauteur de 1,1 millions. La DGESIP s'est engagée à rembourser tendanciellement à l'euro près cette compensation des boursiers.

L'augmentation de la dotation est de plus de 2 millions d'euros. Cela correspond bien aux hypothèses de travail intégrées dans le plan de retour à l'équilibre présenté l'année passée.

1.3. Centre Polytechnique Universitaire (CPU)

M. ROBLEDO annonce l'avis de la commission plénière de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) du 7 janvier 2014. L'ISTIA est habilitée 6 ans mais les spécialités IPSS et GCAEBs ne sont pas habilitées et le CPU n'est pas retenu par la CTI. Même si cette dernière décision est du ressort de la DGESIP, cet avis défavorable est un choc. En effet, les avis du comité d'évaluation de la CTI, qui était venu auditer les protagonistes du CPU du 13 au 15 novembre 2013, étaient favorables avec beaucoup de points forts soulignés et très peu de points faibles. Concernant la création du CPU, le comité d'évaluation soulignait la nécessité pour l'ISTIA de consolider sa notoriété et de veiller à la sélectivité des candidats. Il regrettait le manque de lisibilité des cursus proposés par l'EPU (options et parcours nombreux). Au regard de ce rapport, rien ne laissait présager un avis défavorable de la CTI. M. ROBLEDO précise que le CPU ne peut être créé que si trois spécialités sont habilitées.

Il ne s'agit pas de l'avis définitif. M. ROBLEDO explique qu'il s'agit de l'avis de la commission préparatoire de la commission plénière qui se tiendra début février.

Aujourd'hui, la question est de savoir sur quels critères la CTI motivera son refus d'habilitation des deux

nouvelles spécialités. Il semblerait que la CTI n'ait pas compris la mécanique de création. La CTI note la demande d'habilitation des trois spécialités et du CPU mais s'inquièterait du portage des deux nouvelles spécialités si la DGESIP ne crée pas le CPU. M. ROBLEDO explique que le dossier d'habilitation indiquait pourtant que les deux spécialités en question étaient portées par l'ISTIA. Une fois cela acquis, la transformation de l'école d'ingénieur ISTIA en CPU serait demandée.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'un contact avec la DGESIP est pris. Un courrier sera envoyé à la CTI et à la DGESIP pour lever les inquiétudes. Si malgré tout, l'avis reste défavorable, une organisation de l'ensemble des formations sera proposée aux administrateurs afin de permettre le dépôt d'une nouvelle demande de création d'un CPU.

1.4. Pole universitaire angevin | Angers Loire Campus (ALC)

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état d'avancement du projet de pôle universitaire angevin. Des rencontres ont permis d'identifier des actions communes envisageables sans attendre les résultats de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci, indispensable pour accompagner la démarche, sera financée par Angers Loire Métropole au cours du premier semestre 2014.

Une dizaine d'actions est envisagée dès la fin 2014 avec d'ores et déjà des propositions pour une gouvernance commune et durable du PUA et la mise en place de formations transversales à l'interface entre technologie, électronique, santé et SHS. Une journée e-pédagogie commune au site angevin sera organisée le 17 juin. Un projet de création d'une Maison internationale des Chercheurs commune avec mutualisation des BACE permettant une meilleure visibilité à l'international est en réflexion. Côté vie étudiante, il s'agit à ce jour de recenser les évènements de la vie étudiante qui peuvent être fédérés à l'échelle du site. Enfin, une coordination des centres de documentation, une mutualisation des ressources, y compris numériques, tout en maintenant un service de proximité est envisagée.

Un pré-document stratégique du pôle universitaire angevin « Angers Loire Campus » est en cours d'élaboration. La création d'Angers Loire Campus sera officialisée par la signature de ce document le 27 janvier prochain.

Mme MATHIEU demande si le PUA sera intégré dans la future CUE.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que tout ce qui peut renforcer la place d'Angers dans l'inter-région a des incidences sur la place de l'université dans la CUE Bretagne Loire. Des conventionnements seront à prévoir avec des établissements d'Angers Loire Campus. La construction de la CUE est également au cœur des préoccupations des établissements d'Angers Loire Campus. L'Université d'Angers sera la voix d'Angers Loire Campus au sein de la CUE.

2. Projet de CUE

M. SAINT-ANDRÉ rappelle le contexte législatif. Depuis la loi ESR, les PRES deviennent des CUE. Les établissements sous la tutelle du MESR ont l'obligation de se positionner en tant que membres ou en tant qu'associés. Les autres établissements peuvent se positionner soit en tant que membres, soit en tant qu'associés, soit en tant que conventionnés. Ils peuvent aussi ne pas se positionner.

Les statuts de la CUE devront prévoir «les compétences que chaque établissement pourrait transférer, pour ce qui le concerne». Ils doivent être déposés avant le 22 juillet 2014 (donc être rédigés fin avril au plus tard). Dès lors, la CUE dispose d'une année pour mettre en place ses instances de gouvernance.

Des points d'information sur l'état d'avancement de la réflexion autour des objectifs et du périmètre de la CUE sont faits à chaque CA. Aujourd'hui, le projet d'université des Pays-de-la-Loire a évolué vers un projet d'une université en réseau interrégionale. Le 14 décembre dernier, les bureaux des deux PRES se sont réunis pour établir un document de synthèse avec une orientation claire vers une CUE interrégionale. Ce document est présenté ce jour aux administrateurs. Il porte sur l'organisation et le fonctionnement d'une future CUE interrégionale.

Le format de l'Université Bretagne Loire (UBL) n'est pas encore figé. Plusieurs établissements hésitent encore sur leur positionnement par rapport à l'UBL.

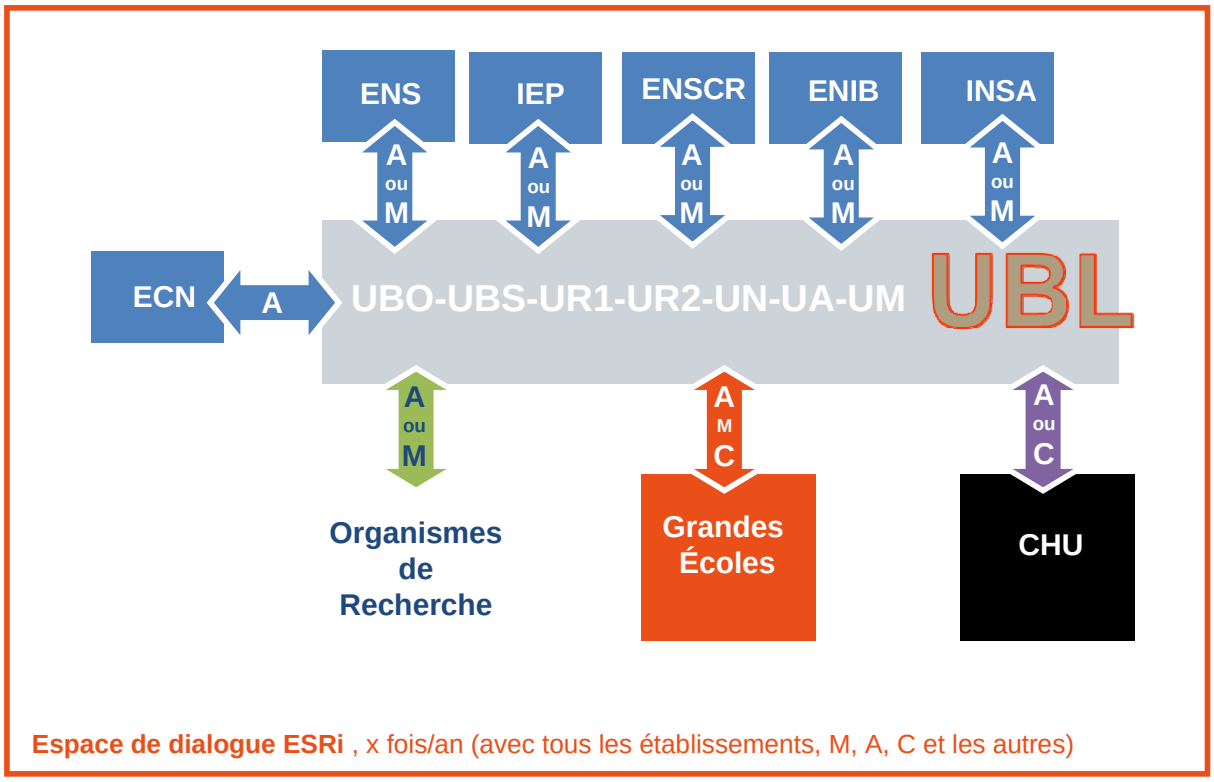

En terme de gouvernance, M. SAINT-ANDRÉ présente le schéma provisoire de l'organisation administrative :

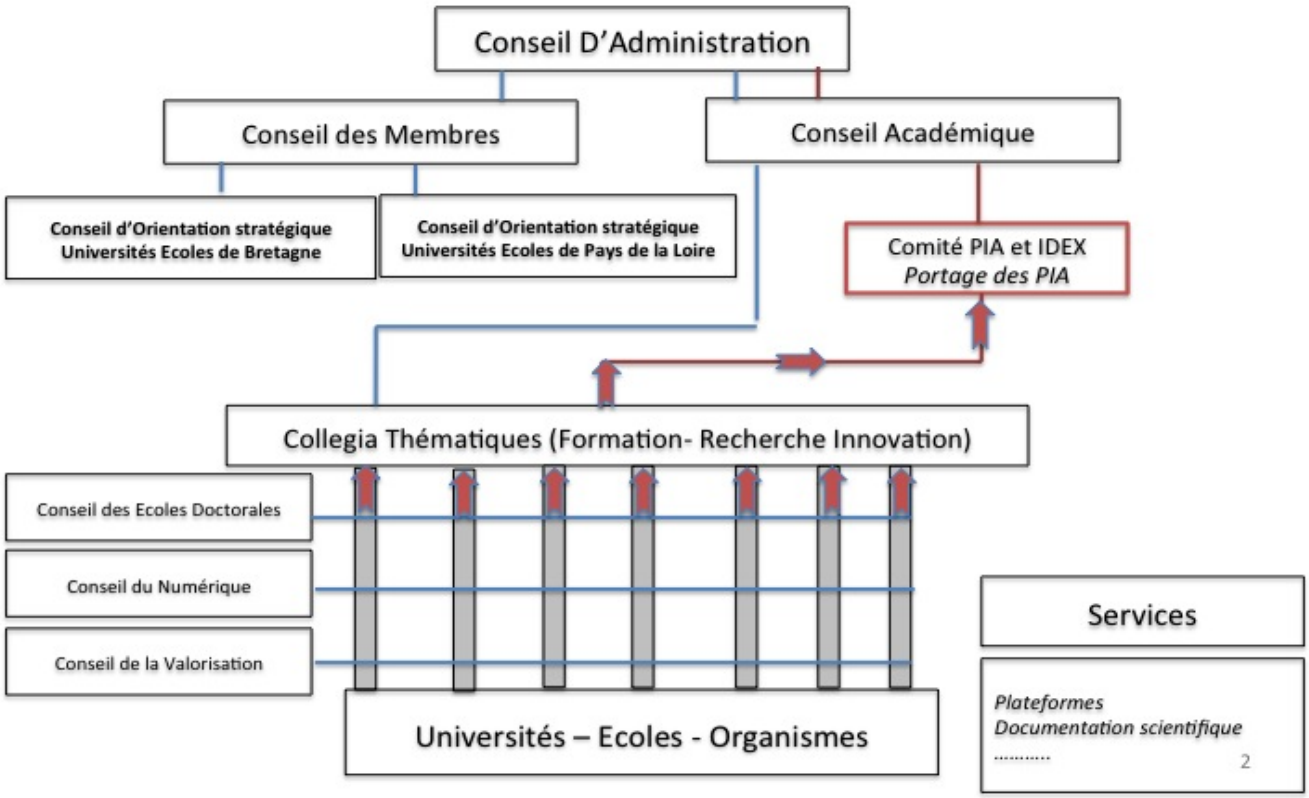

La définition des collegia thématiques doit être travaillée.

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état de la réflexion sur le rôle de la CUE et les missions et actions qui pourraient être dévolues ou coordonnées à l'échelle de la CUE. Les tableaux présentés restent des documents de travail provisoires.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DIFFUSION ET VALORISATION DES RESULTATS

Objet	Gestion établissement	Coordination régionale	Coordination CUE	Dévolution CUE
Dynamiser le développement de la recherche			Emergence de pôle d'excellence en lien avec les S3	En lien avec les régions et le contrat de site
Promouvoir l'émergence de thématiques fédératrices entre laboratoires				Mise en place d'appels d'offres au niveau de la CUE
Mise en œuvre d'un label commun de la production				Signature commune
Soutenir une politique d'auto-évaluation de la recherche en partenariat avec les EPST				
Assurer le pilotage des UMR multi-sites				En lien avec les EPST et dans le respect des DGG en place
Gérer les écosystèmes d'excellence et leurs moyens financiers				En cas de succès à PIA2
Développer un observatoire interrégional de la recherche scientifique				
Généraliser le mandat unique (obligation de signaler et déposer les résultats publiés de la recherche)				
Diffuser la production scientifique au sein de la CUE et à l'extérieur			Création d'une plate-forme d'archives ouvertes	Gestion des moyens et des personnels en charge ? Cellule spécialisée
Favoriser le développement de la mutualisation des outils de valorisation, en lien avec la SATT « Ouest valorisation »			Mise en place d'un conseil de la valorisation	
Développer la collaboration et la coordination des structures d'incubation				

FORMATION et FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Objet	Gestion établissement	Coordination régionale	Coordination CUE	Dévolution CUE
Rendre visible la carte des formations				
Faciliter la circulation des étudiants			Carte commune, facilitation administrative	
Développer l'offre BAC +3			Harmonisation sur les disciplines rares ou à faibles effectifs	
Développer l'offre BAC +3 Pro				
Développer l'apprentissage		CFA régionaux		
Développer l'alternance				
Développer la formation continue / FTLV		Logique d'appels d'offres régionaux	En fonction des AàP	
Développer l'offre BAC +5 (R / Pro)			Renforcement des co-habilitations et travail sur les faibles effectifs	
Assurer la gestion des formations doctorales				
Coordonner les écoles doctorales				
Assurer le développement des 2 ESPE			Renforcement des collaborations tout en garantissant l'assise académique des ESPE	
Encourager la création de formations innovantes			Développer les expérimentations et le partage d'expériences et de compétences	
Attribuer le doctorat sous un label commun « Université de... à... »				
Organiser les instituts d'excellence				Ecoles d'été. Autres formations spécifiques-
Développer la politique des MOOCs et la formation à distance				VP numérique en charge des usages et des contenus

FONTIONS SUPPORT

Objet	Gestion établissement	Coordination régionale	Coordination CUE	Dévolution CUE
Finances / Achats				
Partager les informations, les méthodes et les outils de pilotage et de gestion des établissements			▸ Développer les bonnes pratiques	⏸
Harmoniser les SI Compta / Finance			▸	
Coordonner les marchés et travailler à une politique d'achat commune			▸ Développer les groupements de commande	⏭ Développer les marchés uniques et la gestion des fonds pour les marchés concernant tous les membres
Fonction RH				
Partager les informations, les méthodes et les outils de pilotage et de gestion des établissements			▸	
Harmoniser les RH			▸	
Schémas directeur de développement des ressources humaines	▸			
Tendre vers une politique commune en matière de gestion des carrières et des primes	▸		⏭	
Développer des formations communes et des outils de formation à distance à destination des personnels			▸	⏭ Possibilité de mettre en réseau et de relier en un seul service en appui sur les acteurs de proximité la mise en œuvre de l'offre
Favoriser la mobilité interne à l'échelle de la CUE en capitalisant sur les compétences des personnels			▸	
Numérique				
Engager une réflexion sur un schéma de développement numérique dans le respect des engagements et des dynamiques en cours			⏭ A partir des feuilles de routes des PRES	
Harmoniser les briques des SI dans le cadre du SDN			▸ Sous la responsabilité du VP numérique	
Valoriser le patrimoine numérique des établissements		▸ CPER 2015-2020	⏭ Développer si possible quelques items spécifiques	

M. SAINT-ANDRÉ propose, par le vote des administrateurs, que l'université confirme ou non son souhait de participer à la fondation de cette CUE interrégionale.

M. FOURCADE demande quel serait l'impact de la réorganisation des régions sur la structure de la CUE.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il s'agit d'une annonce et qu'elle s'inscrit dans un calendrier de long terme.

M. DENECHERE souhaite des précisions sur la position de Brest et les conséquences sur la CUE. Il demande également des compléments d'information sur les collegia.

M. SAINT-ANDRÉ précise que la réflexion autour de la mise en place des collegia se fait à partir des démarches RFI. Il indique que la position de l'Université de Brest n'est pas bloquante. Le président de l'Université de Brest participe aux groupes de travail. L'interlocuteur qui a la position la plus réservée sur la CUE est en fait le premier vice-président de la Région Bretagne.

M. CORDIER estime qu'il serait souhaitable de ne pas écarter l'idée d'un regroupement régional. En effet, avant que la CUE se mettre réellement en place, la loi de refonte des collectivités territoriales aura aussi le temps d'aboutir. Ces deux processus sont complémentaires. D'autant plus que certains travaux préparatoires laissent entendre que la Loire Atlantique pourrait être rattachée à la Bretagne. Il regrette que le projet d'IDEX tienne une place prépondérante dans le document stratégique de la CUE présenté ce jour. Le syndicat l'UNEF s'est toujours positionné contre ce genre de financement sur appel à projet qui pousse les établissements à faire des choix stratégiques qui auront des conséquences une fois le projet clos. Enfin, il souhaiterait des précisions sur ce qui est entendu par "coordination de la carte de formation". Cela signifie t'il que la CUE aura un avis consultatif sur les formations ? ou que son avis sera prépondérant sur les décisions des universités ?

M. SAINT-ANDRÉ estime qu'à ce jour le découpage des régions ne fait pas l'objet de projet de loi. Il s'agit d'une annonce gouvernementale qui soulève une multitude de problèmes et demandera une concertation avec les acteurs concernés. Cette thématique est en discussion depuis plusieurs décennies et ne sera probablement pas effective avant que la communauté soit mise en place et fonctionne. Concernant l'IDEX, le président rappelle sa position qui est nuancée. Il s'agit surtout d'un effet

d'annonce, les sommes en jeu sont faibles. En revanche, l'IDEX est un levier pour faire avancer certains projets qui ne sont pas seulement des projets d'excellence. Enfin, M. SAINT-ANDRÉ précise que la coordination de la carte des formations est en fait la poursuite d'un processus déjà engagé. Les formations jusqu'au Bac + 3 resteront du domaine du local ou au plus régional comme c'est le cas aujourd'hui. Les ESPE restent académiques même s'il serait intéressant de voir ce qui pourrait être mutualisé pour la formation dans certaines disciplines rares. Il rappelle que mutualiser ne signifie pas délocaliser. Les outils numériques sont des outils indispensables pour mettre en place de façon pertinente ce genre de mutualisation afin d'éviter que les étudiants ou les enseignants se déplacent dans la région. En revanche, au niveau des masters, une réflexion approfondie est à mener sur ce qu'on appelle cohabilitation et sur la manière d'optimiser la qualité des formations.

M. OTON demande quelle sera la place des composantes dans les discussions autour de la coordination des formations par exemple.

M. SAINT-ANDRÉ indique que certains directeurs de composante se sont déjà saisis de cette question et que leurs propositions sont attendues par le groupe de travail de la CUE. En revanche, le président indique qu'il ne serait pas souhaitable d'envisager des collegia de composantes. Il s'agirait alors d'une étape pré-fusionnelle, ce qui ne correspond pas au projet de CUE actuelle. Chaque université conserve sa personnalité morale et ses structures de gouvernance.

M. CHRISTOFOL demande des précisions sur la remontée des profils de poste et éventuellement de l'affectation des enseignants chercheurs à la CUE ou aux établissements.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'aucune dévolution n'est prévue sur ce point. Les enseignants-chercheurs et les enseignants sont affectés dans un établissement. En revanche, la CUE peut permettre la mise en place d'un plan de formation des personnels des universités partagé par la communauté.

M. HAMARD pose la même question pour les personnels non enseignants.

M. SAINT-ANDRÉ répond de la même manière. La mutualisation de certaines fonctions supports pourrait aboutir à la prise en charge préférentielle de telle ou telle fonction par l'un des établissements fondateurs. Une répartition de certaines fonctions supports tout en gardant un service de proximité permettrait de ne pas mettre en place une structure administrative trop lourde.

M. OTON demande s'il n'est pas prévu que la CUE dispense directement des formations.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le seul domaine de formation où la CUE interviendra comme organisme de formation sera le doctorat, tout comme c'est le cas actuellement avec le PRES.

Le projet de Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE) Université Bretagne Loire est approuvé à la majorité avec 19 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

3. Prospective et Moyens

3.1. CPER 2015-2020 | volet patrimoine immobilier, recherche et numérique (en lien avec la mission numérique du PRES L'UNAM)

Volet Numérique du CPER 2015-2020 (en lien avec la mission numérique du PRES L'UNAM)

Après plusieurs mois de travail pour l'élaboration du CPER, l'université doit finaliser ses projets et définir des priorités. En parallèle, le PRES L'UNAM conduit une réflexion sur une feuille de route numérique régionale. Cette feuille de route sera le document de base de toutes les opérations relatives au numérique.

M. AMIARD présente le volet numérique du CPER et la feuille de route de la mission numérique du PRES.

Le volet numérique du CPER doit permettre la mise en place du projet de Campus Numérique. Il a été construit selon trois priorités : développer les infrastructures, permettre une offre de formation innovante et développer les contenus et les services. L'idée est de mettre en place un campus connecté (via le Ultra Haut Débit). Ainsi, la mise en œuvre du CPER permettra d'accélérer l'évolution de notre système de formation tout au long de la vie et d'accélérer la transition de notre institution vers la société de la connaissance.

En terme de masses financières, cela représente :

Priorités	Thématiques	Montants
Campus numérique connecté, attractif	Infrastructures numériques	4,58 M€
Innovations pédagogiques	Formations innovantes & blended learning (Cadre : NP2M, Expérimentations nationales, FUN)	4,50 M€
Développement des usages (services, contenus)	Développement des autres contenus et structuration des données	4,88 M€
	Nouveaux e-services	2,85 M€

Le volet numérique du CPER représente un financement de 18,97 M€ répartis en deux phases : première phase (2015-2017) : 12,14 M€ et deuxième phase (2018-2020) : 6,83 M€.

L'ensemble de ces actions correspond aux problématiques des universités françaises. La feuille de route de la mission numérique du PRES intègre de plus en plus les projets angevins. Elle permet une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Pays-de-la-Loire autour du Numérique. Ainsi, la politique de « site » régional s'en retrouve renforcée. M. AMIARD souligne quelques points faibles. La feuille numérique du PRES n'intègre que partiellement le volet CPER des établissements. De plus, certaines actions ne sont pas stabilisées au niveau du montage financier et de leur priorisation. Enfin, certains projets angevins, comme le e-learning Center et le projet de Datacenter, sont manquants. Il propose aux administrateurs de s'exprimer sur la feuille de route sous réserve de la stabilisation des fiches actions de l'UA en attendant de futures négociations.

M. FOURCADE demande si les projets angevins tiennent compte de la mise en place du projet de regroupement interrégional.

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'un des enjeux du CPER numérique et de la mission numérique du PRES est de permettre d'avoir des outils numériques qui soient comparables en Bretagne et en Pays-de-la-Loire. Il rappelle que le PRES Université Européenne de Bretagne (UEB) développe déjà ce genre d'outil. Les projets présentés dans le CPER et la mission numérique du PRES permettent cette remise à niveau. Il explique que la feuille numérique du PRES a été travaillée en étroite collaboration avec les acteurs bretons du numérique.

M. DENECHERE demande pourquoi limiter le nombre de salles immersives alors que le fonctionnement de la CUE en exigera beaucoup. Est-ce que le programme numérique du PRES est suffisant pour répondre au projet France Université Numérique (FUN) ?

M. AMIARD explique qu'à ce jour il est difficile de connaître exactement les coûts de fonctionnement d'une salle immersive mais qu'ils semblent a priori très importants. Il estime que proposer une salle immersive par site permettrait un contrôle des coûts de fonctionnement. Rien n'empêche de développer cette expérimentation par la suite. Par ailleurs, il serait peu prudent de concentrer tous les financements pour le numérique sur un seul projet. Concernant la politique nationale des MOOC (M*assive Open Online Course* = cours en ligne ouvert à tous) reprise sous le nom de France Université Numérique, l'Université d'Angers participe aux groupes de travail sur le sujet. Une fiche action est consacrée à la mise en place de MOOC au niveau de la CUE avec un financement d'amorçage régional. Par ailleurs, le financement de MOOC à Angers est prévu dans la fiche action consacrée au projet de e-learning center.

M. CHRISTOFOL demande des précisions sur la répartition des projets relevant du CPER de l'Université d'Angers et ceux relevant du CPER du PRES. Il demande comment se feront les arbitrages.

M. SAINT-ANDRÉ précise que c'est la première fois que le CPER contient un volet numérique en tant que tel. Il existe plusieurs manières de présenter les demandes de financement du numérique, soit via le volet spécifique, soit via le volet Recherche, soit via le volet Immobilier. Les acteurs locaux n'ont pas présenté les actions de la même manière. Des négociations avec le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture des Pays-de-la-Loire) doivent avoir lieu pour déterminer quelle est la présentation la plus opportune.

M. HAMARD demande comment sera financé l'équipement des salles d'examen de Médecine en tablettes numériques.

Mme RICHARD explique que l'examen national de fin de sixième année en 2016 en médecine se fera probablement sur un support dématérialisé. Afin de préparer les étudiants, l'ensemble des modalités docimologiques sont basculées sur des modalités dématérialisées. Pour cela, l'université a choisi une solution économe qui consiste tout d'abord à utiliser les salles informatisées avec des connexions filaires. Par ailleurs, les crédits d'investissement de l'UFR Médecine sont fléchés sur l'équipement d'une salle

supplémentaire de 50 places. Les modalités de la réforme n'étant pas totalement figées, l'UFR Médecine a choisi de ne pas investir dans des tablettes. La gestion dématérialisée des examens représente également une économie et une réflexion globale en la matière pourra être engagée.

La lettre de mission numérique du PRES L'UNAM est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de la stabilisation des fiches actions (financiers et projets UA).

Volet Patrimoine immobilier du CPER 2015-2020

M. ROBLEDO rappelle les éléments du volet patrimoine du CPER déjà présenté lors d'un précédent CA. Ce volet répond à deux grands objectifs. Le premier est de permettre la réhabilitation de certains bâtiments via le traitement énergétique ou la restructuration. Cette partie concerne l'UFR SPIS, l'UFR Médecine, l'UFR LLSH, la BU Belle Beille et l'UFR Sciences. Le second objectif est l'accompagnement régional de certains projets immobiliers portés par l'université. Il s'agit de l'extension de la Passerelle, de la création de l'Institut du Tourisme, de la mise en place du Campus santé et du Techno Campus.

Le CPER étant en cours de négociation, un ordre de priorisation a été établi.

Volet Recherche du CPER 2015-2020

M. SAINT-ANDRÉ présente le volet recherche. Il précise qu'il se décline en grands axes avec un pilotage régional. Il indique les projets proposés par pôle de recherche :

- Pôle Santé
  - Médecine personnalisée, Biologie des systèmes et Bioinformatique
  - Biothérapies, Médecine régénérative, Biomatériaux et Nanomédecine
  - Médecine nucléaire et Rayonnements ionisants
- Pôle Végétal
  - Démonstrateur de Phénotypage
  - PFT de la SFR QUASAV et de Végépolys
  - PHENOTIC
  - Traitement massif des données
- Pôle Matériaux
  - LUMOMAT
  - Équipements spécialités scientifiques régionales
- Pôle SHS
  - Développement et internationalisation des LLSH
- Pôle Maths-Stic
  - Sciences du numérique

Les documents présentés pour chaque volet sont des propositions soumises aux arbitrages notamment du SGAR. Tous les financements ne seront pas accordés. C'est la raison pour laquelle des priorisations ont été définies.

Le projet de CPER 2015-2020 est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2. Présentation du budget de la formation continue 2014 et vote sur les tarifs de la formation continue 2014-2015 (Formations mixtes FC/FI, Formations spécifiques FC, Formation médicale continue, DAEU et mises à niveau, validation des acquis)

Mme BERNARD présente le budget de la formation continue 2014.

	RECETTES		**Total**	**Total**
	Formations Mixtes FI/FC	Actions Spécifiques FC	sans droits universitaires	avec droits universitaires
DFC		388.020 €	388.020 €	399.016 €
DEG	60.661 €	111.567 €	172.228 €	190.073 €
Istia	37.147 €	47.900 €	85.047 €	96.471 €
ITBS	305.953 €	66.000 €	371.953 €	395.718 €
IUT	470.246 €	141.900 €	612.146 €	630.367 €
LLSH	60.220 €	162.199 €	222.419 €	249.665 €
Médecine		527.168 €	527.168 €	606.535 €
Sciences	18.123 €	20.600 €	38.723 €	42.625 €
SPIS	8.610 €	234.620 €	243.230 €	256.135 €
Université	**960.960 €**	**1.699.974 €**	**2.660.934 €**	**2.866.605 €**
Rappel budget prévisionnel 2013			*1.999.602 €*	*2.195.223 €*

On observe une augmentation des prévisions de recettes par rapport à 2013 de 33% calculée à partir du réalisé 2013. Cette croissance s'explique par l'augmentation du nombre de contrats de professionnalisation (de l'ordre de +20 %), par de nouveaux marchés avec la Région, par le programme « Je me qualifie » 2013-2015 dont trois 3 formations sont prises en charge par la Région pour un public de demandeurs d'emploi (+ 312 k€), par le programme « Compétences clés » : DAEU « à distance » (en complément de la formule « en présentiel ») et par le développement des actions de formation continue en santé.

Mme BAULANT demande des précisions sur la communication des possibilités ouvertes à l'université de proposer des contrats de professionnalisation.

Mme BERNARD précise que la semaine professionnelle débute prochainement. Des tables rondes sont prévues sur l'alternance. Par ailleurs, les responsables de formations par alternance seront présents aux portes ouvertes. Un point presse sera organisé en amont pour une meilleure communication.

Mme BERNARD présente la grille tarifaire de la formation continue pour 2014. Elle précise ce qui relève du statut de la formation continue. Il s'agit de toute personne engagée dans la vie active (notamment via un contrat de professionnalisation) ou ne pouvant relever de la formation initiale.

Les tarifs reposent sur plusieurs principes. D'un point de vue général, pour chaque formation, un tarif global de formation et un volume horaire sont fixés. Les tarifs sont déterminés selon les spécificités des formations et pas selon les taux de prise en charge des Opca.

Pour les formations spécifiques "formation continue", le tarif est fixé formation par formation, en fonction des coûts de revient et du seuil d'équilibre. Dans une logique de financement par l'entreprise, un tarif unique, libellé « coût formation », ne peut être proposé. Cela dit, il est toujours possible de proposer un tarif « non financé » à l'initiative de chaque composante (qui en propose le montant).

Concernant les formations mixtes FI/FC, il ne peut être proposé qu'un seul et même tarif quel que soit le statut des stagiaires (en CIF, en contrat de pro, au titre d'un plan de formation, …) pour une formation donnée. Une grille de tarification modulée par composante et par niveau de diplôme comprend, pour chaque item de cette grille, un tarif unique libellé « coût formation ». Un tarif dérogatoire (identique pour toutes les composantes) perdure. Il est fondé sur une politique de l'université en faveur des demandeurs d'emploi ou sans emploi et des personnels de l'UA ou de la CUE.

Mme SAMIER-DEBSKY explique que pour le master en contrat de pro FC dont elle est co-responsable, ces nouveaux tarifs représentent une augmentation de 31%. A ce titre, à nombre de stagiaires égal, l'objectif d'une augmentation des recettes est atteint par la simple augmentation des tarifs.

M. SAINT-ANDRÉ estime également qu'un bilan d'activité comprenant l'évolution des effectifs serait intéressant.

Les tarifs de la formation continue 2014-2015 sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.3. Structuration budgétaire 2014

La structuration budgétaire 2014 est approuvée sous réserve de l'actualisation des intitulés à l'unanimité avec 25 voix pour.

Il est rappelé que tout souhait de modification ultérieure (intitulés, regroupement de formations…) nécessite de se rapprocher de la direction des affaires financières de l'université.

4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H00.

Le Président
de l'Université d'Angers,
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers
Christian ROBLEDO

Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,
Olivier TACHEAU